



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 15 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT,

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ

Absents : Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 12      Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

### Délibération n° D\_01\_15072024

#### 01. Convention d'occupation du domaine public 2024-2025 – Ancienne école de Nantizon – Association « Université Inter-Ages du Dauphiné »

Monsieur le Maire rappelle les conventions d'occupation du domaine public avec l'UIAD depuis 2020 visant l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon (2 salles de classes + sanitaires tous les jours de la semaine sur les périodes scolaires).

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec l'UIAD pour l'année scolaire 2024-2025 dans les mêmes termes que la précédente.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Autorise le Maire à signer la convention d'occupation** du domaine public avec l'UIAD pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon, année 2024-2025,

Maintient le montant de **la redevance annuelle à 3 400 €**,

Dit que le planning annuel qui définit les plages d'utilisation sera fourni à la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Maire,  
Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 17/07/ 2024.

Le Maire, Emile BUCH.

